

505 LMhh1/18

825

(1939)

825

Délégation de pouvoirs au Directeur Général en ce qui concerne les marchés du Réseau Guillaume-Luxembourg

Délégation de pouvoirs au Directeur Général en  
ce qui concerne les marchés du Réseau Guillaume-Luxembourg

C.D. 11. 7.39 41 VI

11 juillet 1939

QUESTION VI - Délégation de pouvoirs au  
Directeur Général en ce qui concerne les  
marchés du Réseau Guillaume-Luxembourg.-

P.V. COURT

✓  
Le Comité délègue à M. LE BESNERAIS, en ce qui concerne les marchés et traités intéressant le Réseau Guillaume-Luxembourg - et avec faculté de les sous-déléguer - tous les pouvoirs qu'il a reçus lui-même du Conseil d'Administration pour l'approbation des marchés et traités de la S.N.C.F.

Steno p. 41

M. LE BESNERAIS. - La gestion du Réseau Guillaume-Luxembourg présente parfois des difficultés diverses et je crois qu'il serait bon, en particulier, que je puisse approuver les marchés intéressant ce réseau pour éviter les retards inhérents à l'examen par le Comité de Direction. Le montant de ces marchés est d'ailleurs <sup>au maximum</sup> de l'ordre de 5 M. pour les adjudications, et de 1 M. pour les marchés de gré à gré.

Bien entendu, je ne manquerai pas de rendre compte au Comité de Direction des affaires importantes que j'aurai été ainsi amené à approuver, mais il sera utile que nous évitions tout ce qui pourrait donner l'impression que nous cherchons des prétextes pour gêner le réseau Guillaume-Luxembourg.

D'autre part, je donnerai les sous-délégations qui me paraîtront utiles, pour l'<sup>accélération</sup> ~~traitement~~ des affaires, notamment à la Sous-Direction de Strasbourg.

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose de déléguer à M. le Besnerais, en ce qui concerne les marchés et traités intéressant le Réseau Guillaume-Luxembourg, - et avec faculté de les sous-déléguer, - tous les pouvoirs que le Comité a reçus lui-même du Conseil d'Administration pour l'approbation des marchés et traités de la S.N.C.F.

Il est bien entendu que M. LE BESNERAIS rendra compte au Comité des marchés et traités importants qu'il aura ainsi approuvés.

Le Comité est d'accord.

COMITÉ DE DIRECTION

du.....1.1.JUIL.1939.....193

(Question N° VI.....)  
Société Nationale  
des chemins de fer  
français

---

6 juillet 1939

Approbation par Monsieur le Directeur Général  
des Marchés du Réseau Guillaume-Luxembourg.

---

Les Marchés du Réseau Guillaume-Luxembourg présentant un caractère spécial, du point de vue de leur approbation, et leur montant unitaire étant au maximum de l'ordre de 5<sup>M</sup> pour les adjudications et de 1<sup>M</sup> pour les marchés de gré à gré, il est proposé au Comité de Direction, pour ces Marchés, de déléguer à Monsieur le Directeur Général tous les pouvoirs que le Comité a déjà reçus du Conseil d'Administration, en ce qui concerne les Marchés et Traités de la S.N.C.F.

Le Directeur Général,  
LE BESNERAIS

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

-----  
Comité de Direction  
-----

Séance du 11 juillet 1939  
-----

VI - Délégation de pouvoirs au Directeur Général  
en ce qui concerne les marchés du Réseau  
Guillaume-Luxembourg.

LB.

Le directeur délégué bien - plus  
le voir avec les affaires importantes

dans